

**CAPA-FPMA du 20 juin 2019**  
**Déclaration liminaire des élus SNES – FSU de l'académie de Montpellier**

Madame la Rectrice,

Nous sommes réunis ce jour pour examiner les affectations des personnels enseignants certifiés et agrégés de l'académie de Montpellier. Mais vous me permettrez de commenter aujourd'hui lors de cette FPMA l'actualité.

« *Le mépris est-il une forme morale de gouvernement ?* » Ce sujet de philosophie, à défaut d'avoir marqué le coup d'envoi de la session 2019 du baccalauréat, s'inscrit pleinement dans l'actualité éducative de cette fin d'année. Cette dernière a donc été marquée par un premier jour du bac perturbé en raison d'un appel à la grève d'une très large intersyndicale, appuyée par des associations disciplinaires et trois syndicats lycéens. Les comparaisons les plus déplacées ont fleuri à l'annonce de cette grève - ainsi les grévistes seraient des preneurs d'otages - comparaisons injustes et blessantes quand on connaît l'engagement des personnels au quotidien auprès des élèves. Mais c'est bien parce que le Ministre a fait du mépris, une forme par nature peu morale de gouvernance que la situation s'est dégradée. Certains se sont essayés à un parallèle entre 2019 et 2003. Or, les deux séquences ne sont pas comparables et cela doit interpeler. En 2003, très peu de syndicats avaient appelé à la grève, le plus souvent des préavis avaient été déposés pour couvrir les personnels des établissements où la mobilisation se poursuivait et la grève des surveillances du bac était un sujet clivant dans la salle des professeurs. Cette année, rien de tel. Les personnels dans une très large majorité ne se sont pas désolidarisés de cette action, bien au contraire, même si le pas de faire grève a pu être difficile à franchir pour certains. Dans notre académie, dans de très nombreux établissements, le taux de personnels en grève s'est établi entre 20 et 50 % des personnels convoqués. Quoiqu'en dise le Ministre qui se plaît à compter les grévistes de manière pour le moins farfelue, voir même à les deviner à 7h50, 10 min avant le début des épreuves, l'Administration a bien été obligée de recourir à des retraités, des personnels administratifs ou de vie scolaire et même à des agents de la région dans notre académie. Ce n'est pas de gaîté de cœur que les personnels se sont engagés dans cette grève mais ils l'ont fait et les éléments de langage ministériel ou gouvernemental ne peuvent effacer cette réalité : que le ministre ne néglige pas cette insatisfaction qui se transforme, au gré des réponses méprisantes, en profonde colère de voir nos idéaux et notre engagement pour la jeunesse piétinés par un Ministre bien peu ouvert au dialogue. JM Blanquer porte l'entière responsabilité de la situation, il doit maintenant en urgence ouvrir des négociations sur les réformes en cours et les salaires. S'il s'y refuse, la journée d'action du 27 juin sera un nouveau temps fort de la contestation des réformes en cours et il en portera à nouveau la responsabilité.

En effet, c'est bien l'ensemble de la politique éducative menée par ce gouvernement qui peut et doit être questionnée. Au cœur du système de réformes, celle de l'accès au supérieur. Parcoursup a cette année encore généré stress, angoisse et déception chez les élèves, déstabilisés beaucoup d'entre eux en faisant naître un regard dépréciatif sur leur propre personne. Entre bug du premier jour, encaissement des refus, disparition parfois des vœux en attente ou des vœux validés, des contournements de la plateforme en raison d'erreur de classement des dossiers, les élèves devaient encore suivre les cours et passer diverses épreuves du bac tout le long du mois de mai ou devrais-je dire plutôt choisir entre les deux. Cette concomitance des cours et des épreuves, nous la dénonçons depuis la mise en place de la réforme Châtel. La réforme Blanquer du bac va-t-elle y remédier ? Non, bien au contraire, tous les aspects les plus contestables vont être renforcés. Il n'y a qu'à lire le scénario que souhaite privilégier la Dgesco quant à l'organisation des épreuves du futur bac. Il s'agit de pouvoir « coller » à Parcoursup, la question des apprentissages est absente de toute réflexion. Concernant la réforme du lycée, au-delà de l'orientation politique qu'implique le « choix » (ou plutôt l'abandon) de certaines disciplines, il n'y a qu'à examiner la mise en place des spécialités dans les établissements entre obligation de mentionner 4 spécialités à l'inscription dans certains établissements, impossibilité pour des élèves d'obtenir réellement celles qu'ils souhaitent, déplacements qui seront imposés à certains d'entre eux et conséquences sur l'organisation des établissements.

Mais au-delà des aspects pratiques et pédagogiques, ces réformes consacrent le mythe de l'individu performant, entreprenant, et qui, parce qu'il « réussirait » à un moment de sa vie, serait le seul à mériter finalement de recevoir les bénéfices d'une éducation de qualité et diversifiée. En revanche, malheur à celui qui serait indécis ou prendrait la mauvaise décision, il sera écarté plus ou moins ouvertement et ne pourra s'en prendre qu'à lui-même.

Aujourd'hui, à l'ouverture peut-être de cette dernière FPMA, il est clair que le Ministre ne s'embarrasse pas des avis des représentants des personnels, de leur analyse, de leurs demandes.

Le dialogue social dans la Fonction Publique n'est en rien un détail technique et administratif : il est un principe fondamental qui fait de chaque fonctionnaire un fonctionnaire-citoyen. Le priver d'un statut protecteur, c'est l'empêcher de servir l'intérêt général. C'est ce que prévoit le projet de transformation de la Fonction Publique, réforme d'une brutalité inouïe qui remet en cause les fondements même de notre modèle démocratique qui allie

démocratie politique et démocratie sociale. Cette dernière se fonde sur l'existence des grands organismes de protection sociale et le service public en général.

A la réduction des moyens de fonctionnement des missions publiques dans le système éducatif, mais aussi dans les hôpitaux, la poste, les transports ferroviaires, le gouvernement ajoute à ces moyens traditionnels **deux nouvelles mesures, contenues dans le projet de loi, pour déconstruire la Fonction Publique.**

**La première consiste à contourner le principe du recrutement par concours**, tel que fondé par l'article 6 de la Déclaration du 26 août 1789 qui avait aboli avec l'Ancien Régime la vénalité et l'hérédité des offices et charges en disposant que « Les citoyens /.../ sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. ». Poser la contractualisation comme modalité normale du recrutement revient dès lors à ne plus faire du concours son principe.

**La seconde est la casse des droits des personnels**, droits conquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 en ce qu'elles nous concernent, puis confirmés en 2010 et 2016.

Tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire et l'opacité en matière administrative sont attaqués. Ainsi, les dispositions prévues sur les Commissions Administratives Paritaires et leur rôle sont-elles emblématiques. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les CAP ne seraient plus consultées ni sur les mutations, ni sur les promotions ni sur les avancements. En clair, cela signifie que la hiérarchie opérerait seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à l'administration et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Ainsi, sera rendue impossible la légitimation de toute décision, que seul permet le regard collectif porté au sein des CAP. La perte de confiance en l'institution ne pourrait que découler de cette absence de transparence et de l'impossibilité pour les collègues de faire entendre leur voix au travers de leurs représentants.

L'avenir du paritarisme, garant de l'équité de traitement des agents, n'est pas assuré.

**Le SNES-FSU avec le se-unsu, Sud éducation, le Sgen-cfdt, le Sncl-faen et le Snalc proposera un vœu à la FPMA afin que les dispositions figurant dans le projet de loi concernant les CAP soient abandonnées.**

Nous appelons par ailleurs Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est aussi de protéger les personnels de son département ministériel, administration d'État, à agir pour que soient garantis et préservés les droits des personnels acquis à la Libération. C'est le sens du vœu que nous déposons.

En ce qui concerne nos travaux prévus tout au long de cette FPMA, ils ne dérogeront pas à nos habitudes : vérifier le traitement équitable des collègues par la prise en compte du barème auquel ils ont droit, s'assurer que tous les collègues ont obtenu le poste correspondant à leur barème, proposer des améliorations par la mise au mouvement de nouveaux postes et par des chaînes d'intra.

L'affectation est une condition importante du « bien-être » au travail : être près de sa famille et/ou dans un établissement souhaité participe d'un bon fonctionnement du service, au même titre que les conditions de travail telles que les dédoublements ou un effectif acceptable d'élèves dans une classe.

Plus particulièrement, nous avons été très surpris du nombre de corrections de barème lors du GT précédent qui n'ont pas été reportées sur le rose. Certaines sont sans incidence sur le mouvement, d'autres ont des conséquences sur le projet. Nous tenons à ce que les « bons » barèmes soient bien signalés lors de la séance.

Nous proposerons la mise dans le mouvement de quelques postes qui nous semblent nécessaire pour permettre à des collègues bénéficiant d'une bonification au titre du handicap, en mesure de carte scolaire ou en réintégration ou intégration, de pouvoir exercer dans des conditions acceptables et faisables.

Nous avons été surpris par le traitement de certaines simultanées. Nous y reviendrons lors de l'étude des situations particulières.

Par ailleurs, le mouvement est telle que nous l'avions supposé, à savoir difficile dans beaucoup de disciplines en raison des suppressions de poste liées pour beaucoup à la réforme du lycée ou plus facile parfois en raison du peu de titulaires recrutés.